



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

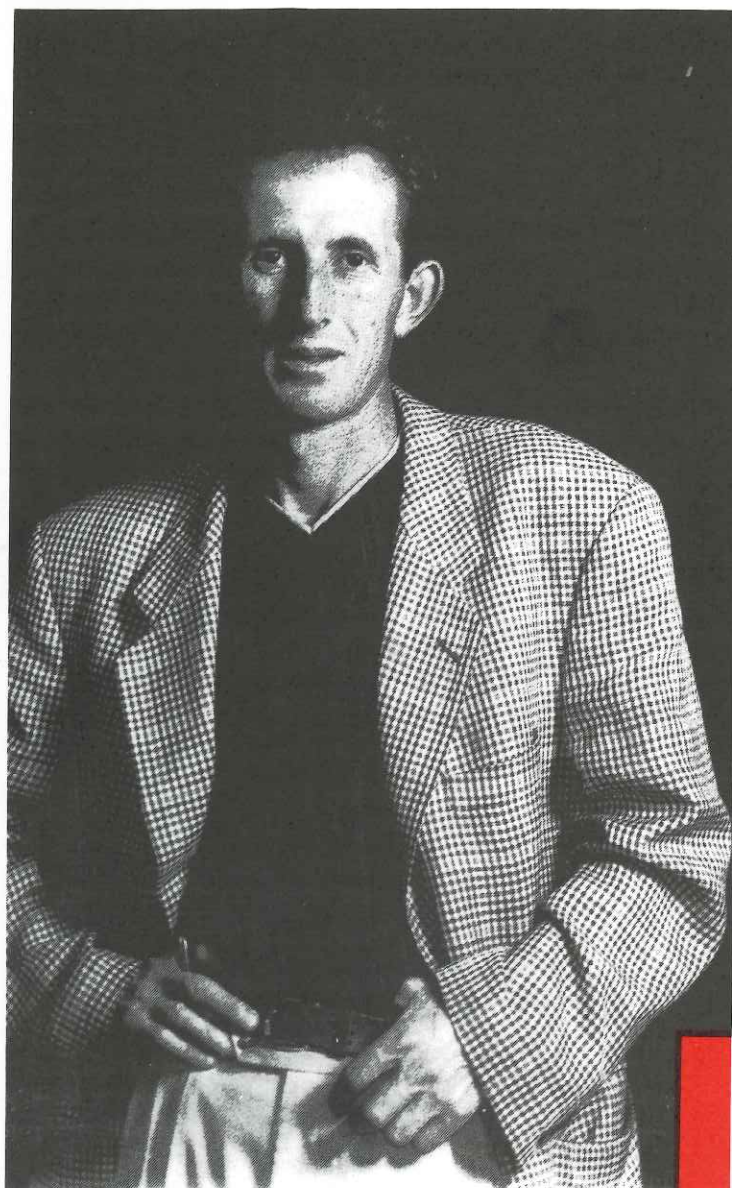
**Jeunes
Erythréens**
10 ans pour se
bâtir un avenir

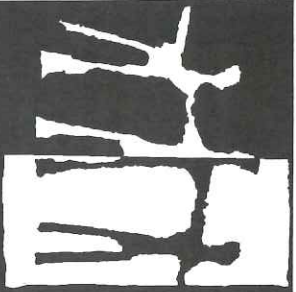
**Renvoi des
Kosovars**
En quatre ans, on
prend racine

**Autour du CERA
de Vallorbe**
Un réseau de
solidarité

Photo tirée de la brochure
En quatre ans on prend racine

N° 82 - avril 2001





VIVRE ENSEMBLE

VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Adresse:

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94

Comité de rédaction:

Claudette Bovel, Yves

Brutsch, Francine

Evéquoz, Françoise

Jacquemeltz, Danielle

Othman-Girard,

Christophe Tafelmacher,

Marianne Waeber

Responsable:

Sophie de Rivaz Kahamaie

Pour s'abonner:

Virer Fr. 20.- au

CCP 12-9584-1 ou

Banque Coop GE cpl.

401612.290090-6/8440

5 numéros par an

A nos abonnés

Un bulletin de versement accompagne ce numéro de la rentrée pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en serviront sans attendre notre appel, ils nous évitent des frais supplémentaires.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Coordination-Asile Suisse

Case postale 5215

3001 Berne

Tél. 031-312 40 38

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne

c/o Café-TelRoom Samawal

1 rue des Armes

2502 Bienne

Tél. 032/323 88 81

Office de consultation sur l'asile

41 rue de Moral

2501 Bienne

Tél. 032-323 20 12

Permanence: Mercredi 10h-12h

FRIBOURG

Bureau de consultation juridique Caritas Suisse/Eper

2 rue du Botzet

1705 Fribourg

Tél. 026-425 81 02

Permanence: Du lundi au jeudi

de 9h. à 12h.

2 rue du Botzet à Fribourg

GENEVE

Action Parrainage

c/o Maison des Associations

8 rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Tél. 022-800 36 34

Permanence: Mardi 14h-17h.

Vendredi 9h-12h.

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Case postale 110

1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-807 07 00

Réseau ELISA

Case postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101

6833 Vacallo

Ufficio svizzero accoglienza profughi

19 via del Sole

6963 Pregassona

Tél. 091-971 27 02

NEUCHÂTEL

Centre social protestant

11, rue des Parcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-725 11 55

Coordination asile/NE

Case postale 456

2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Case postale 686

2300 La Chaux-de-Fonds

Permanence: Mardi 19h-20h.

au Centre de rencontre

12 rue de la Serre

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés

Case postale 2093

1 rue de Gravelone

1952 Sion

Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Case postale 281

1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 3928

1002 Lausanne

Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)

4 rue Ening

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 51

Permanence: Lundi 19h-20h.

Mercredi 18h-20h.

Forteresse Europe: des brèches?

Editorial

Des voix se sont élevées au niveau de la communauté internationale pour défendre le droit d'asile. Tour à tour, Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, Ruud Lubbers, Haut-commissaire aux réfugiés et Mary Robinson, Haut-commissaire aux droits de l'homme, ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'application des Conventions de Genève dans les pays européens. Le HCR à l'occasion de son cinquantième anniversaire a publié un ouvrage *Les réfugiés dans le monde* et a consacré quelques pages pour faire part de cette inquiétude (p. 14). Malgré la prudence avec laquelle le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) s'exprime - son budget dépend en grande partie des dons des pays occidentaux, notamment européens -, apparaît bien la menace qui pèse sur le droit d'asile. Le HCR dénombre quatre types de politiques particulières destinées à freiner les demandes d'asile, dont la moindre n'est pas une interprétation restrictive des principes auxquels l'Europe se déclare officiellement attachée, principes qu'elle batoue dans la pratique.

Dans ce contexte, ce sont bel et bien les initiatives militantes, les actions menées sur le terrain, les prises de position des associations qui permettent de redresser la barre et de rappeler aux politiques les exigences du droit d'asile. A Neuchâtel, relayée par les autorités politiques cantonales, cette mobilisation a permis l'intégration de jeunes Erythréens arrivés sans famille au moment de la guerre

d'indépendance (p. 4). Toujours à Neuchâtel, des étudiants viennent de créer une association destinée à jeter des ponts entre les cultures, *InterNos* (p. 9). Dans le Canton de Vaud, le mouvement *En quatre ans, on prend racine* vient d'empêcher le renvoi d'une Kosovare (p. 7) et la remarquable mobilisation autour du CERA de Vallorbe permet d'adoucir quelque peu les conditions d'accueil des requérants qui laissent encore à désirer (p. 11). Enfin, tout un mouvement s'est mis en place pour bloquer les renvois de survivants de Srebrenica. Soutenue par *Solidarité sans frontières*, la *Coordination asile Genève*, *SOS Asile Vaud* et le *Comité Asile.ch.Ne*, l'*Association des survivants de la Drina/Srebrenica* vient de lancer une pétition au Conseil fédéral, pétition que vous trouverez encartée dans ce numéro. Vous y trouverez aussi quelques autocollants imprimés pour l'occasion - d'autres sont à votre disposition à l'adresse de l'Association des survivants, case postale 114, 1211 Genève 8. A Genève, le Grand Conseil a voté à l'unanimité, le 23 mars, une motion demandant des admissions provisoires pour les rescapés de Srebrenica, et deux interventions ont été déposées au Conseil national. La mobilisation de toutes et tous, à laquelle participent *Vivre Ensemble* et ses lectrices et lecteurs, est essentielle pour percer des brèches dans le mur de la forteresse Europe.

Sophie de Rivaz Kahamaie

JEUNES ÉRYTHRÉENS À NEUCHÂTEL

10 ans pour se bâtir un avenir

Cela fait plus de dix ans que de jeunes Érythréens, encore mineurs, arrivés en Suisse sans aucune famille, déposaient une demande d'asile. Leurs demandes rejetées après la fin du conflit entre Érythrée et Ethiopie (1991), beaucoup sont restés sans le moindre statut. Pourtant, grâce à un large réseau de soutien, la plupart ont pu s'intégrer, notamment au monde du travail. Certains aujourd'hui sont naturalisés ou sur le point de l'être; quelques-uns ont obtenu la nationalité suisse avant une autorisation de séjour de type permis F ou BI. Aperçu de ces parcours du combattant et témoignages.

C'est en avril-mai 1993 que l'expérience neuchâteloise démarre, au moment où l'Érythrée accède à l'indépendance et que ces jeunes risquent d'être renvoyés très rapidement (cf. encadré). Dans le canton, ils étaient à peine une quinzaine. Tous avaient été

scolarisés durant plusieurs années dans nos écoles, certains avaient commencé des apprentissages ou des études dans des écoles professionnelles. Ils risquaient donc de devoir partir sans terminer ce qu'ils avaient entrepris et, finalement, sans pouvoir apporter à leur propre pays un ensemble de compétences, ô combien nécessaires.

Réseau de soutien

Des propositions d'aide sont alors venues à la fois des autorités cantonales, des groupes d'aide aux réfugiés, des professionnels en contact avec ces jeunes, de personnes privées. Côté autorités, elles ont été dès le début, conscientes que les renvois ne pourraient concrètement se faire dans un avenir proche. Soucieuses de l'avenir profes-

Témoignage: Awad, 26 ans, arrivé en Suisse en 1990, permis F depuis un an, en attente du permis B, demande de naturalisation en cours

«J'ai toujours été intéressé par le métier de libraire. Mais à cause de la langue, de la culture, c'était trop difficile. J'ai pensé alors devenir aide-mécanicien sur machine. Après un stage, j'avais l'espoir d'une place d'apprentissage. Mais à cause de mon manque de permis, ça n'a pas marché. J'ai alors décidé d'entrer à l'École technique, bien que je n'ai jamais été très attiré par la mécanique. J'ai fait cela parce que c'était plus facile d'entrer dans une école avec mon permis N. Je suis resté deux ans, puis j'ai renoncé... Cela ne me convenait vraiment pas». Awad revient alors à ses premières envies. Il est en train d'achever sa formation. «Je cherche déjà des places de travail. J'ai fait toutes les librairies du canton et pour l'instant je n'ai pas de réponse. Je ne peux pas trouver un travail hors du canton à cause de mon permis F. Ce qui me rend aussi malheureux, c'est de ne pouvoir jamais sortir de Suisse. Depuis 11 ans que je suis là, je n'ai pu le faire qu'une seule fois, avec l'école. Tout cela me touche, ça me rend malheureux quand je vois les autres jeunes de mon âge. C'est comme un enfermement».

Des décisions fédérales à l'encontre du bon sens

- 28 mai 1991** Chute du régime de Mengistu Haile Mariam et mise en place d'une administration indépendante du pouvoir éthiopien en Érythrée.
- Printemps 1992** Gouvernement de transition. L'ODR prend des décisions de renvoi avec délai au mois d'octobre 1992. Le Gouvernement provisoire érythréen se déclare ouvert aux discussions avec l'ODR, mais s'oppose fermement à toute expulsion forcée.
- 24 mai 1993** Indépendance de l'Érythrée. Le Gouvernement nommé refuse les renvois forcés. Les consulats érythréens ne délivrent aucun document pour un retour non-volontaire.
- 1196** Inaction par l'ODR à un retour volontaire sur la base d'une aide au retour fixée à Frs. 3'200 par personne. Réactions négatives partout.
- 28 avril 1997** L'ODR, par une circulaire, annonce qu'il va procéder cas par cas à un examen en vue de proposer une admission provisoire. L'ODR annonce qu'au vu de leur surcharge, la procédure sera longue.
- 1998** L'ODR laisse entendre que les premiers cas pourraient être réglés printemps 1999. Selon les cantons, on laisse en main des Érythréens le document N que l'on se contente de renouveler. Dans de nombreux autres cantons, l'autorisation N est retirée et remplacée par une attestation de délai de départ, qui sera renouvelée tous les trois ou six mois pendant de nombreuses années.

sionnel de ces jeunes, sensibles à leur bonne intégration sociale, elles s'étaient engagées à discuter avec les autorités fédérales d'un statut provisoire. Dans ce but, elles avaient sollicité l'aide des mandataires pour constituer des dossiers suffisamment complets. Ces démarches n'ont guère abouti. Mais les autorités neuchâteloises ont continué à affirmer qu'elles ne renverraient pas ces jeunes avant la fin de leur formation, à condition cependant qu'il y ait des solutions de financement proposées au cas où l'assistance fédérale serait levée. Côté groupes d'aide, une association s'était constituée, afin de suivre et encourager chaque jeune, de s'assurer du bon déroulement des formations, de faire des recherches de fonds au cas où Berne ne financerait plus...

Réussites professionnelles

Aujourd'hui, à part quelques-uns ayant dû interrompre leurs études ou qui dès le départ n'avaient pu entreprendre qu'une formation pratique, la majorité a obtenu un diplôme ou un certificat fédéral de capacité. Deux personnes doivent encore passer leurs derniers examens d'ici juin 2001. Les métiers choisis sont très divers: coiffeuse, employée de maison, assistante en hôtellerie, assistante dentaire, libraire, laborantine en chimie, polymécanicien. Suite à ces formations, la plupart continuent à travailler dans leur branche. Mais ainsi que le montrent les témoignages cités dans cet article, l'accès au marché du travail n'a pas toujours été facile en raison du manque de permis, cela malgré les compétences profession-

Témoignage: Eden, 28 ans, en Suisse depuis 1989, permis F (avril 2000), puis demande de permis B, naturalisation en cours

«En 1993, quand des délais de départ ont été donnés, j'avais très peur. J'étais sûre que je devrais faire mes valises. Je suis allée vers des personnes, enseignantes et autres, en qui j'avais très confiance. J'avais aussi confiance en les autorités neuchâtelaises. Elles malgré tout, j'étais tout le temps angoissée et pas tranquille. Je suis effectivement tombée malade, gravement malade. Je peux le dire, c'est grâce au soutien qu'il y a eu dans ce canton, que j'ai pu m'en sortir. Le plus important c'était la chaleur, le fait d'être entourée, qu'on s'intéresse à vous. Si on s'était senti ignoré, je suis sûre qu'on déprimait». Eden termine l'école paramédicale et obtient son diplôme. Elle décide alors de faire une formation de laborantine en chimie. Son CFC en main, elle se heurte à de grosses difficultés pour trouver un emploi, faute de permis. «Finalement j'ai trouvé une place à Neuchâtel en 1998. A ce moment-là, j'ai pu expliquer qu'on nous promettait un permis B pour dans quelques semaines. En fait, il a fallu encore deux ans pour recevoir ce permis. Mais j'avais pu être engagé! Le travail me plaisait très moyennement. Quand j'ai obtenu mon permis B, en octobre 2000, j'ai cherché autre chose et j'ai facilement retrouvé une autre place où je suis très contente».

nelles et la longueur du séjour en Suisse. Et les personnes qui maintenant encore ne possèdent qu'un permis F se heurtent toujours au continu problème de ne pouvoir changer de canton.

Lien d'encouragement

En écoutant les témoignages, on mesure à quel point ces jeunes, laissés à leur incertitude et leur angoisse, ont pu reprendre confiance et espoir, vivre le sentiment d'exister aux yeux de l'autre, et cela grâce à ces soutiens venant de toutes parts. L'engagement des autorisés fut particulièrement précieux pour assurer une légitimité au droit à la formation et faciliter les démarches concrètes, notamment auprès des employeurs.

Mais malgré tous ces efforts, le manque de permis a pesé lourd... D'abord au niveau du choix professionnel, souvent

conditionné par cette seule réalité. Puis au niveau des recherches d'emploi: il y eut non seulement la crainte des employeurs devant des autorisations de séjour provisoires, mais le fait aussi d'être limité dans la possibilité de se déplacer, de s'installer dans un autre canton. Cela diminuait chaque fois les chances de trouver un emploi, de pouvoir utiliser toutes ses compétences. Ces jeunes en ont beaucoup souffert, surtout en se comparant à leurs camarades et en ressentant très douloureusement ce manque de liberté alors qu'ils fournissaient les mêmes efforts. Pour la plupart: 10 ans d'attente... Les conditions réunies pour demander et obtenir la nationalité... Ce qui n'enlève rien au fait qu'ils ont dû se battre désespérément pour construire leur avenir.

Danielle Othenin-Girard

KOSOVARS DU CANTON DE VAUD

En quatre ans, on prend racine

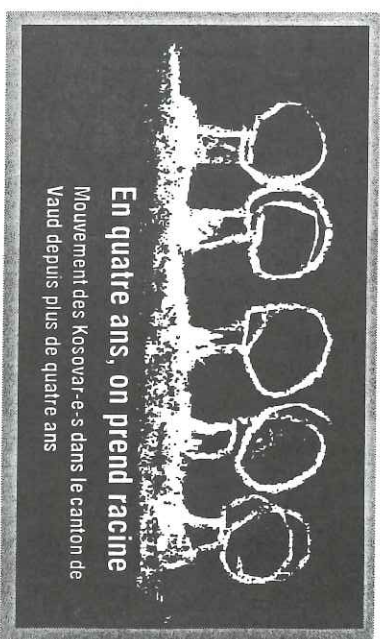
Depuis le mois de mai, les accompagnements des membres actifs du Mouvement au Service de la population vaudois se multiplient. Plus de 40 accompagnements réalisés, des permanences au SAJE chaque mardi soir, des pétitions remises, des communiqués de presse diffusés régulièrement, des stands au marché: un remarquable travail coordonné par Sandra Antrilli avec l'aide juridique du SAJE et de SOS-Asile.

Au mois de juin dernier, le Mouvement «En quatre ans on prend racine» remet au Conseil d'Etat une pétition signée par plus de quatre mille personnes. En octobre 2000, cette pétition est transmise à Berne par le Conseil d'Etat. Ruth Metzler aurait répondu à la demande vaudoise par la négative... En décembre 2000, une délégation va défendre le bien-fondé d'une nouvelle pétition devant la Commission ad hoc du Grand Conseil vaudois. Elle rend son rapport au Grand Conseil en février, et celui-ci vote une résolution le 27 février. Par cette résolution, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de réviser sa position, et de tout mettre en oeuvre pour que les personnes kosovares concernées puissent rester et séjourner légalement dans le canton.

Pas de solution collective!

Depuis lors, selon les termes de Sandra Antrilli «l'administration s'en fout». Malgré la présence des accompagnants,

une deuxième personne a été placée sous mesures de contrainte. Et une lettre de M. Ruey parvient enfin au Mouvement, disant en gros que «de toute façon ces personnes doivent partir d'ici au 31 mai 2001 (fin de la 3^{ème} phase de renvois)». Quant à la résolution du Grand Conseil, M. Ruey en fait peu de cas; il répond que «une solution collective du type ex-saisonniers de l'ex-Yugoslavie ou mètres bosniaques n'est pas envisageable, et que les dossiers seront traités individuellement». On voit ce que cela veut dire!



En quatre ans, on prend racine
Mouvement des Kosovars-e-s dans le canton de Vaud depuis plus de quatre ans

En effet les premiers renvois de personnes protégées par le Mouvement ont lieu à partir de la mi-mars... Indignés, 13 des 19 parlementaires fédéraux que compte le canton de Vaud, parlementaires aussi bien de droite que de gauche, adressent une lettre ouverte à Claude Ruey: ils y critiquent l'accélération des renvois forcés et le recours aux mesures

de contrainte, et demandent la suspension des renvois jusqu'à ce qu'une solution d'ensemble soit trouvée. M. Claude Ruy répond par voie de presse (interview parue dans *24 Heures* du 21 mars

déliques qui permettent de bénéficier d'un effet suspensif. Notamment des recours (plus de 40 jusqu'ici) sur décisions négatives de l'ODR à des demandes dans le cadre de l'action *Aide Humanitaire 2000*. Arrêtée le 21

Brochure à commander

Le Mouvement «*En quatre ans on prend racine*», ce sont près de 250 personnes et collectifs qui se battent afin que 50 Kosovars-e-s et leurs familles résidant et travaillant dans le canton de Vaud depuis plus de 4 ans puissent y rester et obtenir un permis de séjour. Une brochure a été éditée, qui contient des photos et témoignages de personnes ou familles kosovares menacées de renvoi. Cette brochure gratuite peut être commandée à SOS Asile Vaud «*En quatre ans on prend racine*», CP 3928, 1002 Lausanne, ou au SVAJ en téléphonant au 021/351 25 51.

2001). Il se dit «*fâché par cette démarche*» et ne varie pas d'un iota sur la politique «*humaine et réaliste*» qu'il entend ses services...

Jusqu'au bout

Le Mouvement est donc décidé à se battre jusqu'au bout. En tout premier lieu, en réinterpellant le Grand Conseil pour lui signifier son indignation, afin que celui-ci exige de M. Ruy une réelle prise en compte de la résolution votée en février. En second lieu, en poursuivant sa «*guerre d'usure*» avec l'ODR, par de nombreuses demandes juri-

médias. Le mercredi 21 mars voyait la première d'une (certainement longue) série de manifestations, à la gare de Lausanne. Le mouvement ne baisse pas les bras!

Marianne Waeber

Les manifestations ont lieu tous les quinze jours devant la Gare CFF de Lausanne, le mercredi à 17h. La prochaine est donc prévue le 18 avril.

Témoignage:

Depuis toutes ces années, je me sens un peu chez moi ici. Au début, tout était nouveau, mais comme j'ai été accueilli dans la famille de mon frère, la transition a été plus facile. Aujourd'hui, je me sens bien et si je me marie, j'aimerais pouvoir élever mes enfants dans ce pays, car j'ai pris l'habitude et je sentirais "décalé" de retourner vivre en Kosovo.

Thafer, 26 ans, en Suisse depuis 1994

INTERCULTURALITÉ ET CONVIVIALITÉ Du nouveau à Neuchâtel

Au printemps dernier, à l'initiative d'un groupe d'étudiants, s'est créée à Neuchâtel une nouvelle association: *InterNos*, dont le but est de permettre la rencontre de personnes, groupes et communautés d'horizons divers (âges, milieux, cultures) et de favoriser une réflexion concernant l'intégration.

Tout a démarré en 1998 lorsqu'un groupe d'amis a organisé des fêtes culturelles à thèmes où «une personne invitée, un

Les initiatives et la créativité personnelles sont encouragées. L'Association qui compte 25 membres, a réussi à réunir beaucoup de monde lors du «Noël pour tous» (2000) et du Nouvel An russe (janvier 2001), ceci grâce à un réseau de relations et d'appuis.

Les projets d'*InterNos* sont ambitieux: outre les fêtes culturelles à thèmes (par exemple, fête roumaine) organisées tout au long de l'année, un festival culturel est à l'étude pour septembre 2001 avec pour principaux partenaires: le Bureau du délégué aux étrangers, le DPAC (actions dans les écoles), le CSP, la Coordination-Asile. Ajoutons qu'*InterNos* est à la recherche d'un local fixe pour favoriser les rencontres et réflexions de tous genres.

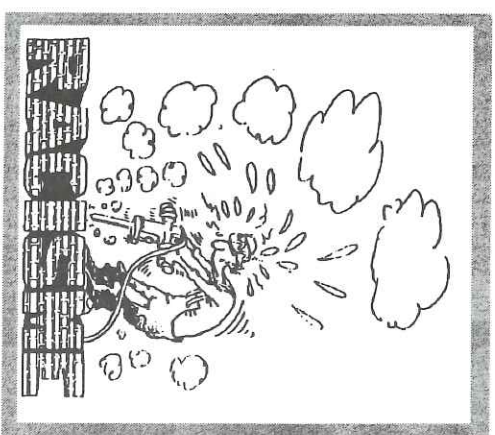
Claudette Bovet

Pour toute information:
InterNos, Vy d'Étra 35, 2000 Neuchâtel

STRUCTURES D'ACCUEIL VAUDOISES

Grève à l'AVIRE

Depuis le 28 février, le personnel de l'Association vaudoise pour l'intégration des réfugiés et exilés (AVIRE) s'est mis en grève pour incompatibilité avec les règles imposées par la nouvelle direction, au mépris de la «culture d'entreprise» des milieux d'aide aux réfugiés. Cette association vaudoise est chargée de l'assistance sociale, financière et professionnelle des réfugiés statutaires. Créée en janvier



voyageur, un danseur, un musicien ou un conteur, présentait un voyage ou certains aspects de sa culture autour d'un repas convivial». Ces fêtes, qui avaient alors un caractère privé, se sont ouvertes à un cercle plus large dès la naissance de l'Association.

2001, l'AVIRE est née du regroupement des services d'aide aux réfugiés de trois oeuvres d'entraide expérimentées, à savoir l'EPER, la Croix-Rouge et Caritas. L'objectif affirmé de ce regroupement en une nouvelle structure était de ne pas perdre les compétences des collaborateurs de ces trois structures. Or, étonnamment, moins de deux mois après sa mise en route, l'AVIRE procède déjà au licenciement de cinq d'entre eux sur dix, deux autres personnes sont en arrêt maladie pour raisons professionnelles (burn-out).

Réd.

STRUCTURES DACQUEIL GENEVOISES

Absorption à problème

Entrée en vigueur au premier janvier malgré les réserves de ceux qui craignaient le manque de souplesse de l'Hospice général, la fusion au sein de celui-ci de toutes les structures d'accueil pour requérants d'asile se passe mal, si on en juge par la teneur du premier bulletin d'information diffusé par la direction.

«*Aujourd'hui, force est de constater que la période de transition en cours engendre des doutes et de la perplexité chez certains (...). C'est comme si tout repère avait disparu. Ce constat est préoccupant et il est temps de se ressaisir (...). ce qui compte, c'est fournir aux clients la bonne réponse au bon moment*». En fait de «bonne réponse», les occupants du foyer des Tattes ont

déjà vu disparaître un espace jeux pour les enfants et limiter les moyens consacrés aux mineurs non accompagnés. On a par contre «sécurisé» l'entrée réservée aux collaborateurs. Les «clients» apprécieront.

yeb

GENÈVE

Recherche Asilonautes

Elisa, service juridique bénévole aux requérants d'asile, recherche des «asilonautes». Il s'agit de rechercher sur Internet toute information utile afin de piloter les requérants d'asile dans la constitution d'un dossier argumenté. Une formation permanente sera assurée par Elisa.

Pour tout renseignement: Elisa, CP 110, 122 Genève 7; tél. 022/ 733 37 57; fax: 022/ 304 43 57; e-mail: elisa-asile@bluewin.ch

En bref

ALLEMAGNE

Manif on-line

En Allemagne, différents groupes appellent à une manifestation on-line destinée à bloquer la page d'accueil du site de la Luftwasa, critiquée pour sa participation active aux expulsions d'étrangers. Les internautes en sauront plus en consultant les adresses:

<http://tranquillou.free.fr/plus/louf/html>
<http://www.libertad.de/projekte/deplclass/demo>

Dans une autocritique de l'ONU, son Secrétaire général Kofi Annan reconnaît que « l'Europe n'a pas connu de tels massacres depuis la Seconde guerre mondiale ». Il ajoute : « Srebrenica a été le révélateur d'une vérité que l'ONU et le reste du monde ont comprise trop tard, à savoir que la Bosnie était une cause morale autant qu'un conflit militaire. La tragédie de Srebrenica

Rapport de Kofi Annan sur la chute de Srebrenica

Malgré ses promesses de protection, l'ONU est restée passive face à ce drame. Masse après leur reddition. Leurs colonnes, jours et nuits. Près de dix mille d'entre eux sont tués sur place ou exécutés en Srebrenica. La plupart seront finalement déportés vers Tuzla. Quelque 15.000 hommes tentent de rejoindre Tuzla en traversant 80 km de territoire contrôlé par les forces serbes qui attaquent Les femmes, enfants et vieillards s'enfuient vers la base des casques bleus, à 7 km. de commisses par les militaires serbes. constate le Tribunal pénal international, des exactions et atrocités indescriptibles sont alors Deux ans après, le 11 juillet 1995, les forces serbes s'emparent de Srebrenica. Comme le mille réfugiés de toute la région s'y entassent. En échange du désarmement des soldats en Bosnie. Srebrenica, ville de la vallée de la Drina, est libérée des forces serbes. Quarante Au printemps 1992, l'expulsion et l'extermination de la population non-serbe ont commencé

Rappel des événements

Pétition en faveur des survivants du génocide de Srebrenica en 1995

Un réseau de solidarité

Bénévoles à un carrefour

Les bénévoles de l'accueil et du réseau de mandataires sont à un carrefour: ils rencontrent des requérants, perçoivent peu à peu la diversité de leurs situations, ce qu'ils ont enduré avant et pendant leur exil. Ils entendent aussi ce qui se dit en ville, la méfiance, ou l'intérêt, et ils témoignent des rencontres vécues; ils peuvent de mieux en mieux répondre aux préjugés.

Enfin, par bribes, les bénévoles découvrent les conditions de séjour au CERA: la promiscuité et la solitude de personnes de langues et de cultures très diver-

Voici bientôt six mois que le «nouveau» CERA romand fonctionne dans la bourgade frontalière de Vallorbe (VD). Un réseau de mandataires bénévoles, l'Association pour l'accueil des requérants d'asile à Vallorbe, occuménique et humanitaire (ARAVOH) s'est constitué afin d'accueillir les requérants et de leur apporter le soutien nécessaire. Premières impressions de quelques mois de fonctionnement du centre et de travail de soutien du réseau (réd.).

Le travail d'information, la prise en compte dans l'information des situations réelles, font partie des responsabilités d'un réseau d'accueil tel celui de Vallorbe. Or, des articles parus dans les journaux de la région donnent une

image quasi idéale du séjour au CERA, en en sous-estimant par exemple la durée: «onze jours en moyenne» (Matin, 28.1.01); «le délai de séjour (...) peut varier de 5 à une vingtaine de jours selon la procédure» (Sour-nal Nord vaudois, 15.2.01); «le séjour à Vallorbe est bref, en moyenne

5 jours ouvrables» (Bonne nouvelle, organe de l'Eglise protestante, mars 2001). Des personnes engagées dans l'ARAVOH s'en étonnent, et pour cause.

Aide précieuse
25 bénévoles se relaient pour accueillir les requérants d'asile, 5 matins et 3 ou 4 après-midis par semaine, dans le petit appartement que la commune de Vallorbe a accepté de louer à l'Association ARAVOH. L'accueil se fait autour de la table de la cuisine. L'unique pièce voisine sert de bureau à la juriste du Service d'Aide Juridique aux Exilés (SAJE) et aux mandataires bénévoles du réseau ELISA-Vallorbe, nom repris des pionniers genevois. 8 mandataires assurent l'information aux requérants venus en consultation, le suivi des auditions dans la mesure des disponibilités, le suivi des dossiers. Ces mandataires peu nombreux font un travail immense, dans les dédales de la procédure, de la loi - et de la situation de chaque requérant et requérante. Pour les appuyer, la présence de la juriste est précieuse - et le choix que l'OSAR a fait de financer ce poste est pleinement justifié.

ses; les moments de solidarité entre requérants de provenances différentes, mais aussi les tensions, voire l'agressivité qui peuvent monter en quelques

hantera à jamais notre histoire» (Rapport du 15 novembre 1999 à demander à l'ONU sous référence A/54/549). Bien que l'ONU ait reconnu ses responsabilités dans l'abandon des habitants et réfugiés de la "zone de sécurité" de Srebrenica, aucune aide spécifique n'a été apportée aux victimes.

Situation des survivants de Srebrenica en Suisse

Si un certain nombre de survivants de Srebrenica réfugiés en Suisse, ont reçu l'asile ou l'admission provisoire, beaucoup d'autres vivent encore dans l'incertitude. Déjà plusieurs d'entre eux ont reçu des ordres de départ. Pour aller où? En Bosnie centrale? Le pays est ruiné, les réfugiés n'y sont pas les bienvenus et faute d'infrastructures médicales adéquates, les victimes de traumatismes ne peuvent pas y recevoir de soins adéquats.

Pour un rôle actif de la Suisse

Il faut donc attendre que les conditions de retour, directement dans la région de Srebrenica, soient réunies; mais l'est de la Bosnie est maintenant sous le contrôle de la "République serbe de Bosnie" où les criminels de guerre continuent d'y maintenir un climat de terreur. Ce retour ne peut donc s'effectuer qu'avec l'arrestation des criminels de guerre et un sérieux appui international, avec la contribution de la Suisse, pour la réinstallation des survivants, la récupération de leurs biens et la relance de l'économie dans la région de la Vallée de la Drina-Srebrenica.

instantants entre groupes divers. Les tensions sont exacerbées par l'incertitude, l'inactivité, et le manque d'information. Un mélange toxique pour le moral, et humiliant pour des personnes en situation déjà fragile.

S'y ajoute encore une impression d'inégalité de traitement: certains requérants attendent plusieurs jours avant le début de leur procédure, dont la durée est très variable; d'autres ont des temps d'attente minimum entre les diverses étapes.

Séjour d'un mois

Combien de personnes avons-nous rencontrées, nous bénévoles ou aumôniers, dont le séjour se prolonge à 24, 26 jours, un mois ou même davantage? Il faudrait beaucoup de séjours de moins de cinq jours au CERA pour que la moyenne reste de onze !! Les personnes dont le séjour se prolonge sont-elles donc hors statistique? Il arrive que les aumôniers accompagnent l'une ou l'autre au guichet de l'administration, pour essayer de comprendre le pourquoi du retard.

Ces demandes sont rarement bienvenues. On nous fait comprendre que le

requérant a été dûment informé, et tant pis si l'information n'était pas compréhensible. La procédure peut être retardée par la difficulté à trouver un interprète pour l'audition. Difficulté due au hasard, à l'éloignement de Vallorbe, voire aux vacances dans tel canton (!).

Est-ce une raison pour exclure les sé-



jours ainsi allongés de la moyenne officielle?

L'information sur les conditions réelles d'accueil des requérants d'asile: un défi à relever en équipe, en réseau, autour du «nouveau» CERA.

Hélène Küng, aumônier au CERA de Vallorbe

SOINS EN KOSOVE

L'ODR ment

On a beau savoir que l'ODR prend facilement des libertés avec la vérité, on reste subjugué par le culot avec lequel sont traités certains dossiers. Ainsi de cette requérante kosovare lourdement traumatisée pour laquelle l'ODR assure le 1er février «des sources récentes et sûres», en citant nommément 4 organismes («L'ICMC, le CPWC, le GSME, Medica Mondiale»), qu'elle pourra être prise en charge dans sa commune d'origine. Nullement découragé par tous ces sigles, le Centre social protestant de Genève s'adresse à la coordinatrice santé du CICR en Kosovo, pour lui demander des précisions. Réponse donnée le 2 mars par le coordinateur du programme psycho-social de la Croix-Rouge en Kosovo: aucun de ces organismes n'est opérationnel. L'un accède d'agir dans ce domaine, l'autre ne s'en occupe pas, et les deux autres sont saturés.

EXPERTISES LINGUA

Toujours plus fort

Les lecteurs de *Virre Ensemble* connaissent bien la méthode du test linguistique *Lingua* utilisé par l'ODR pour mettre en doute l'origine déclarée d'un requérant. Une méthode totalement discréditée depuis qu'il a été démontré dans plusieurs cas que les conclusions auxquelles elle avait abouti «avec certitude» avaient été démenties par

les faits (cf. VE 76 et 74). Mais *Lingua* est trop pratique pour que l'ODR y renonce: Il l'applique notamment aux Albanais du Sud de la Serbie, prétendant démontrer ainsi que certains sont en fait des Albanais de Kosovo, comme si une façon de parler pouvait différencier avec certitude des personnes vivant à quelques km de distance. Une décision du 20 mars va ainsi jusqu'à affirmer que les requérants «n'avaient aucunement une intonation typique du Sud de la Serbie, ainsi que du village et de la commune dont ils alléguent provenir». Les «intonations typiques du village»... Encore un peu et les experts *Lingua* prétendront différencier les intonations typiques de chaque rue.

DROIT À L'ÉCOLE

Pas pour les réfugiés

Bien que le droit suisse et les conventions internationales prévoient sans ambiguïté le droit de tout enfant à la scolarisation, une enquête menée par l'OSAR montre que dans certains cantons, les enfants de requérants d'asile sont parfois, voire systématiquement, privés de scolarisation pendant les premiers mois de leur séjour. Régulièrement, semble-t-il, les communes refusent de les scolariser, et certains foyers organisent des cours privés selon un horaire limité. Dans au moins deux cantons (Schwyz et Berne), cette pratique repose sur des décisions des autorités cantonales.

DÉNONCIATION DU HCR

La forteresse Europe

À l'occasion de son cinquantième anniversaire, le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) a publié un ouvrage *Les Réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire* dont nous publions ci-dessous un extrait critique sur la politique européenne en matière d'asile. Ruud Lubbers, nouveau Haut-commissaire a récemment souligné que la contribution de l'Union européenne au budget du HCR est passée de 21 à 5% entre 1994 et 2000 alors même que l'Union tend à se transformer en une forteresse fermée à tout étranger. (féd.)

Les nouvelles politiques restrictives introduites en Europe occidentale, visant à combattre l'immigration illégale et l'usage abusif du système du droit d'asile, modifient l'équilibre entre la protection des réfugiés et le contrôle de l'immigration. Le terme «forteresse Europe» en vient à symboliser ce phénomène.

Des mesures contre-productives

Quatre types de mesures sont prises pour contrôler les «flux mixtes» de migrants et de réfugiés irréguliers qui déferlent sur les pays européens. Ces mesures affectent indifféremment les deux groupes et ont pour effet de rendre encore plus ardue la tâche de ceux qui tentent d'atteindre un pays où ils peuvent bénéficier de protection. Le HCR tire la sonnette d'alarme début 1986: «Des mesures restrictives, prises fragmentairement et adoptées de manière unilatérale, ne suffiront pas. Elles auront le plus souvent pour conséquence de transférer le fardeau plutôt

que de l'alléger et de provoquer un enchaînement de situations conduisant à l'échec... A plus long terme, elles se traduiront certainement par un abaissement généralisé des normes internationales traditionnellement acceptées».

Politiques de «non-arrivée»

Premièrement, les pays tentent d'adopter une politique dite de «non-arrivée» visant à empêcher les étrangers ne disposant pas de papiers en règle, donc des demandeurs d'asile potentiels, de pénétrer sur le territoire européen. Les visas obligatoires et les amendes contre les compagnies de transport qui débarquent des passagers sans papiers se généralisent. Certains pays commencent à installer, à l'étranger, des officiers de liaison à l'immigration, pour «intercepter» les migrants dont les papiers ne sont pas en règle et ainsi les empêcher de partir.

Politiques de «détournement»

Deuxièmement, les demandeurs d'asile qui parviennent à leurs frontières malgré ces mesures se heurtent à des politiques de «détournement» qui consistent à transmettre leurs demandes d'asile et de protection à d'autres pays. Cela est rendu possible, en partie, par l'émergence des pays d'Europe centrale, présentés comme havres, en théorie, pour les réfugiés. Après 1989, la plupart de ces pays adhèrent à la Convention des Nations Unies de 1951 sur les réfu-

giés. Au cours des années 1990, le HCR, le Conseil de l'Europe, d'autres agences et des gouvernements d'Europe occidentale font un effort considérable pour développer leur capacité d'accueil vis-à-vis des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Pays tiers «sûrs»

Cette stratégie conduit les Etats d'Europe occidentale à préparer des listes de «pays tiers sûrs» à l'est de l'Union européenne, qui constituent ainsi une espèce de «zone tampon». Ils signent des accords de réadmission des personnes entrées illégalement avec, entre autres, les gouvernements d'Europe centrale et de l'Est et commencent à rebouler les demandeurs d'asile vers ces pays «sûrs» par lesquels ils ont pu transiter. Ces accords sont souvent exempts de garanties précises pour les demandeurs d'asile et engendrent des risques de «déportations en chaîne», les réfugiés pouvant se voir ballottés d'un pays à un autre, sans la moindre assurance que leur demande de protection soit finalement examinée. Le HCR qualifie cette pratique de «clairement contraire aux principes de base de la protection» et n'y voit aucune garantie efficace contre le refoulement. Comme on pouvait s'y attendre, les pays d'Europe centrale et de l'Est, suivant l'exemple de leurs voisins occidentaux, introduisent à leur tour des systèmes de contrôle analogues pour freiner les arrivées.

Conventions pas respectées

Troisième type de mesure, les gouvernements privilégient une application restreinte de la Convention des Nations Unies de 1951 sur les réfugiés, et en

particulier de sa définition du terme «réfugié», visant à exclure certaines catégories de demandeurs. Dans certains pays, on ne reconnaît pas le statut de réfugié à des victimes de persécutions commises par des «agents non étatiques», et ces victimes ne jouissent souvent ni du même niveau de protection ni des mêmes droits que les réfugiés. Ces mesures et d'autres encore ont pour effet de diminuer la proportion des demandeurs d'asile reconnus dans le cadre de la Convention. Beaucoup de ceux qui se voient refuser le statut de réfugié sont autorisés à demeurer dans le pays où ils ont déposé leur demande d'asile, mais avec des statuts moins avantageux que le statut officiel de réfugié garanti par la convention de 1951, comme le «statut B», le «statut humanitaire» et le «droit exceptionnel de séjour». Il en résulte une reconnaissance réduite au minimum de leurs besoins de protection, en particulier en matière de regroupement familial et de délivrance de documents de voyage. De plus, la multiplicité des statuts ajoute à la confusion au sein de l'opinion publique sur qui est un «vrai» réfugié.

Politiques dissuasives diverses

Enfin, des mesures «dissuasives» sont introduites, comme la mise en détection, de plus en plus fréquente, des demandeurs d'asile, le refus de toute aide sociale et la limitation de leur accès à l'emploi comme aux bénéfices du regroupement familial.

Source: HCR, *Les Réfugiés dans le monde*, Editions Autrement, Paris, 2000, 338 p. Extrait des pages 160 à 162.

SUISSE

3 février VD: la Fondation vaudoise pour l'accueil des réfugiés FAREAS aurait perdu 20 millions de trop entre 1995 et 2000. L'Office fédéral des réfugiés veut récupérer cette somme.

14 février VD: manifestation de 150 Kosovars du mouvement *En quatre ans, on prend racine*, requérants arrivés entre 1993 et 1996 dont la demande d'asile a été rejetée et qui doivent être renvoyés (cf. p. 7).

19 février Mise en place de patrouilles des frontières mixtes entre l'Autriche et la Suisse. Elles auront le droit d'arrêter des arrivants sans documents jusqu'à 10 km des frontières.

26 février Une enquête du quotidien *Le Temps* montre que le nombre de clandestins ne cesse de croître en Suisse, notamment par suite de besoin de main-d'oeuvre.

27 février VD: le Grand Conseil demande que des permis soient accordés aux Kosovars établis de longue date en Suisse et aux femmes seules.

1^{er} mars VD: démission du Conseil de fondation de la FAREAS. La Fondation emploie actuellement 250 personnes.

3 mars GE, FR, VS: en réaction à l'échouage d'un boat-people d'immigrants kurdes en France, appel des Centres de contact Suisses-immigrés pour la régularisation des sans-papiers en Europe et une politique d'immigration plus cohérente.

6 mars Le Conseil aux Etats approuve pour la 2^{ème} fois l'idée d'interner des requérants d'asile avant leur expulsion. Cette proposition est issue des milieux UDC argoviens et constitue un durcissement des mesures de contrainte déjà en application. En raison de l'opposition du Conseil national, elle n'est cependant transmise au Conseil fédéral qu'en tant que postulat sans caractère contraignant.

8 mars 1464 demandeurs d'asile ont été déposés en février, en majorité par des ressortissants de la République fédérale de Yougoslavie, de Turquie, de Bosnie et d'Irak.

12 mars VD: création d'une Association des réfugiés, *admis provisoirement et apatrides* fondée par des anciens réfugiés pour jeter des ponts entre anciens et nouveaux requérants.

21 mars BE: à Bienne, abandon du projet controversé visant à loger les requérants jugés «récalcitrants» dans des containers où ils n'auraient reçu que le strict minimum.

23 mars GE: adoption à l'unanimité d'une motion déposée au Grand Conseil contre le renvoi de survivants de Srebrenica. Le 16 février, le Conseil d'Etat avait suspendu le renvoi d'une famille et d'un célibataire, rescapés de Srebrenica dont les cas faisaient l'objet d'une demande de révision.

27 mars GE: l'Association des survivant-e-s de la Drina /Srebrenica (ASDS) lance une pétition adressée aux autorités fédérales revendiquant l'admission provisoire pour tous les rescapés tant qu'un retour dans leur commune d'origine reste impossible (cf. pétition encartée au centre de ce numéro).

30 mars VD: 5^{ème} semaine de grève à l'AVIRE, structure créée en janvier 2001 et regroupant les services d'aide aux réfugiés de l'EPER, de la Croix-Rouge et Caritas (cf. p.9).

EUROPE

23 janvier Allemagne: un rapport publié par l'ONG *Berliner Antirassistischen Initiative* indique que depuis 1993, 239 requérants d'asile ont trouvé la mort, soit en tentant de pénétrer sur le territoire allemand, soit lors de leur expulsion que ce soit par

suicides ou mauvais traitements policiers en Allemagne ou dans le pays de retour.

30 janvier Le nouveau Haut-commissaire aux réfugiés, Ruud Lubbers, lance un appel aux pays européens pour qu'ils augmentent leur contribution financière - laquelle est passée de 21% en 1995 à 5% en 2000 - soulignant «l'absence de logique politique» du continent.

31 janvier Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies critique à son tour la politique d'asile de l'Europe dans le cadre du Forum international de Stockholm.

9 février Belgique: 500 personnes se sont rendues au tribunal pour soutenir Pascal Marchand. Ce militant du *Collectif contre les expulsions* avait été arrêté et incarcéré le 30 janvier, pour avoir manifesté contre l'expulsion collective de Tsiganes. Accusé de coups et blessures et tentatives de vol, faits qu'il n'a pas reconnus, il a entamé une grève de la faim.

9 février Grande-Bretagne: nouvel appel du Ministre de l'Intérieur pour une

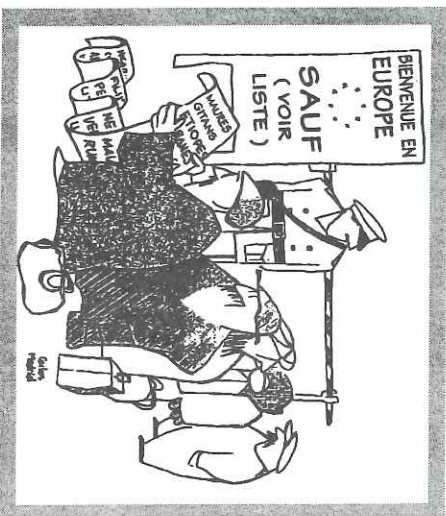
modification des Conventions de Genève dans le sens d'un durcissement. De son côté, Mary Robinson, Haut-commissaire aux droits de l'homme regrette que la question de l'asile «devienne dans de nombreux pays et de manière inquiétante un thème électoral» (*Le Monde*, 09.2.01)

17 février France: échouage d'un navire, l'*East-Sea*, sur la Côte-d'Azur avec à son bord plus de 900 personnes, pour la plupart d'origine kurde. Il s'agit du premier groupe de boat-people arrivant en France. Le navire est parti de Turquie. L'équipage

ne s'ayant pas eu accès au territoire dans les périmètres des ports, aéroports ou gares ferroviaires.

20 février France: vraisemblablement sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement décide d'accorder des sauf-conduits valables huit jours aux boat-people kurdes et affirme qu'il examine chaque demande individuellement sous l'angle du droit d'asile.

20 février Allemagne: rejet par la coalition rose-verte au pouvoir d'une proposition des ex-Communistes visant à abolir une loi de 1993 restreignant l'aide sociale aux requérants d'asile. Les Verts et les Sociaux-démocrates s'étaient en leur temps insurgés contre cette loi du gouvernement CDU de Kohl.



s'est enfui. Les 908 immigrants sont placés dans une caserne militaire de Fréjus (Var) subitement déclarée «zone d'attente». Officiellement, ces zones sont destinées aux person-

européens pour éviter une fuite des boat-people kurdes vers les états frontaliers.

27 février Grande-Bretagne: selon les derniers chiffres officiels, la GB est le pays accueillant

le plus de demandes d'asile avant l'Allemagne (en l'an 2000, respectivement 97'000 contre 78'000 demandes). Ceci malgré toutes les mesures dissuasives prises par le gouvernement Blair. Les immigrants viennent d'Irak, du Sri Lanka, de la RFY, d'Afghanistan et de Chine.

8 mars La France accorde l'asile à deux familles izzigènes hongroises bien que la Hongrie soit candidate à l'UE et considérée donc comme «pays sûr». La France est le premier pays à reconnaître les persécutions contre les Tzigènes hongrois.

MONDE

29 janvier **Afghanistan**: une vague de froid et l'absence d'abris suffisants ont provoqué la mort de 480 personnes selon le Programme mondial pour l'alimentation (PAM). On dénombre près d'un demi-million de personnes déplacées et entassées dans des camps aux frontières du pays.

30 janvier **Guinée**: le HCR retire son personnel des camps du sud du pays à la suite de nouvelles attaques. Près de 250'000 réfugiés sierra-léonais sont dès lors privés d'aide humanitaire.

2 février **République fédérale de Yougoslavie (RFY)**/Kosovo: 4^{ème} journée

de troubles à Mitrovica, avec des affrontements entre Albanais et militaires de la KFOR faisant sept blessés côté manifestants et une vingtaine côté KFOR.

6 février **Côte-d'Ivoire**: selon un article du *Temps*, les violences racistes dans le pays provoquent l'exil d'environ 10'000 Burkinabés et Maliens par semaine. Les étrangers font les frais de l'exclusion des élections du candidat Alassane Ouattara, au prétexte qu'originaires du Nord du pays et musulmans, il ne serait pas un «vrai Ivoirien». Burkinabés et Maliens sont accusés d'être les alliés d'Ouattara.

16 février **RFY/Kosovo**: un attentat à la bombe contre un bus transportant des civils serbes fait dix morts et une quarantaine de blessés. Le 13 février, un autre attentat avait fait un mort et 3 blessés, toujours parmi des civils serbes.

18 février **RFY/Serbie**: 3 policiers sont tués dans la zone de sécurité au sud de la Serbie. Le pouvoir accuse l'armée de libération de Presevo, Medvedja et Bujanovac, composée de combattants albanais (UCPMB).

19 février **Algérie**: neuf islamistes sont tués dans deux opérations des services de sécurité. Une semaine auparavant, 27 civils périssent à Berrouahia (90 km au Sud d'Alger).

20 février **Afghanistan**: le coordinateur de l'ONU pour les affaires humanitaires estime que près d'un million d'Afghans sont menacés de famine. De son côté, l'ONG *Human Rights Watch* dénonce le massacre au mois de janvier dans le centre du pays de 300 civils par le régime. Le 16 février, 9 ONG françaises ont lancé un appel pour dénoncer la baisse constante de l'aide humanitaire accordée à la population afghane.

24/25 février **Algérie**: l'armée aurait tué 40 militants islamistes. Au total, 180 personnes sont déjà mortes depuis le début de l'année. Un ouvrage publié en France par un ancien sous-lieutenant, Habib Souaidia (*La sale guerre*, Ed. La Découverte) et dénonçant le rôle de l'armée dans les massacres suscite des polémiques dans le pays.

24/25 février **Burundi**: au moins 32 personnes dont 16 civils auraient péri dans la capitale Bujumbura dans des combats entre l'armée et les mouvements armés d'opposition. Ces derniers affirment avoir tué au moins 315 soldats la semaine précédente. La famine menace des centaines de milliers de personnes selon le PAM.

1^{er} mars **Macédoine**: la ratification des frontières entre la RFY et la Macédoine fait redoubler d'intensité les affrontements

Tensions en Macédoine

Selon les sources, les Albanais de Macédoine constituent entre 23 et 43% de la population. Bien que représentés au Parlement et au gouvernement - ils y détiennent cinq postes - à travers le Parti démocratique albanais (PDSH) dirigé par Arben Xhaferi, les Albanais s'estiment victimes de discrimination. Toutes les démarches administratives se font, en effet, uniquement en Macédonien. L'enseignement en Albanais n'est accepté que pour les premier et deuxième degrés. Aussi, les diplômés délivrés par l'Université albanaise de Tetovo (200'000 habitants dont 80% d'Albanais) ne sont pas reconnus bien que l'Université soit désormais tolérée. La plupart des fonctionnaires ne sont pas albanais. Aussi, un certain nombre d'entre eux regardent avec sympathie le combat mené par l'Armée de libération albanaise (UCK) de Macédoine.

avec les 75 à 150 (selon la KFOR) paramilitaires d'une «armée de libération nationale» (UCK) provoquant les premiers morts du conflit.

2 mars **Indonésie**: évacuation de 9'000 personnes originaires de l'île de Madura et installées dans l'île de Bornéo. Officiellement près de 500 Madurais ont été massacrés au cours des deux dernières semaines par des hommes armés de l'ethnie Dayak. Ces massacres interviennent comme lors des «affrontements ethniques» précédents - alors que le président Wahid tente d'agir contre les enrôlements illégaux de la famille de l'ancien président Suharto.

3 mars **Bosnie-Herzégovine**: des politiciens croates du parti nationaliste HDZ se prononcent pour la création d'une entité autonome croate, re-

mettant en cause la création, le 22 février, du premier gouvernement non nationaliste depuis 10 ans.

6 mars **Ethiopie**: selon les autorités, 300'000 habitants de la région Somali (Sud-Est du pays) manquent d'eau potable.

14 mars **Algérie**: nouveaux massacres contre des civils à l'Ouest et au Sud d'Alger faisant 38 morts. Une centaine d'islamistes armés auraient été tués par les forces de sécurité durant la semaine. Dix jours auparavant, dix personnes avaient été assassinées, vraisemblablement par des islamistes à la veille de la fête de l'Aïd El-Adha.

10 mars **Macédoine**: dans un communiqué, l'UCK exige la transformation de la Macédoine en une «fédération de 2 peuples constitutionnels».

15 mars **Macédoine**: les combats atteignent Tetovo, la ville recevant le plus d'Albanais en Macédoine. La veille, avait eu lieu à Skopje, une manifestation de 20'000 Albanais en faveur de la paix et des droits de leur minorité à l'appel d'Arben Xhaferi, leader du Parti démocratique albanais (représenté au Parlement macédonien) et partisan d'une solution négociée.

17 mars **Tunisie**: Amnesty International dénonce «une campagne de plus en plus acharnée visant à intimider et réduire au silence» les défenseurs des droits humains.

21 mars **Sri Lanka**: attaque par les séparatistes Tamouls d'un navire de guerre alors qu'un cessez-le-feu était signé jusqu'au 24 mars.

24 mars **Russie**: trois attentats faisant 20 morts sont attribués aux séparatistes tchétchènes.

29 mars **Macédoine**: les affrontements se poursuivent malgré l'offensive de choc de l'armée régulière le dimanche 25 mars contre l'UCK. Les combats ont provoqué l'exode de déjà 40'000 civils selon le HCR, dont environ 22'000 à l'intérieur du pays et 19'000 dans les États limitrophes de la Macédoine.

MME
MARIE-JOSE MASSEREY
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

JAB
1211 Genève 8

Village planétaire

Si l'on pouvait réduire la population du monde entier à un village de 100 habitants en prenant garde de respecter les proportions, ce village serait composé de:

57 Asiatiques
21 Européens
14 Américains (nord, centre et sud de l'Amérique)
8 Africains

52 seraient des femmes
48 seraient des hommes

70 seraient non blancs
30 seraient blancs

70 seraient non chrétiens
30 seraient chrétiens

89 seraient hétérosexuels
11 seraient homosexuels

6 personnes posséderaient le 59 % de la richesse totale
(tous seraient originaires des Etats-Unis)

80 vivraient dans des maisons insalubres

70 seraient analphabètes

50 souffriraient de sous-nutrition

1 serait en train de mourir
1 serait en train de naître

1 posséderait un ordinateur
1 (1 seul) aurait un diplôme